Tableau n° 1.1.6 bis

Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Cancer bronchique primitif.	40 ans	Travaux de pyro-métallurgie exposant à l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales.
		Travaux de fabrication et de conditionnement de l'anhydride arsénieux.
		Fabrication de pesticides arsenicaux à partir de composés inorganiques pulvérulents de l'arsenic.